

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1969-1970

Annexe au procès-verbal de la 1^{re} séance du 25 novembre 1969.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1970, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,
Rapporteur général.

TOME IV

EXAMEN DES CREDITS ET DES DISPOSITIONS SPECIALES

(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 29

MONNAIES ET MEDAILLES

Rapporteur spécial : M. Yves DURAND.

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Yvon Coudé du Foresto, Georges Portmann, André Dulin, vice-présidents ; Jacques Descours Desacres, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Berthoin, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, André Colin, Antoine Courrière, André Diligent, Paul Driant, Yves Durand, Marcel Fortier, Lucien Gautier, Henri Henneguette, Gustave Héon, Roger Houdet, Michel Kistler, Fernand Lefort, Modeste Legouez, Jean-Marie Louvel, Marcel Martin, René Monory, Paul Pauly, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Robert Schmitt, Charles Suran, Louis Talamoni, Henri Tournan.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 822 et annexes, 835 (tomes I à III et annexe 35), et In-8° 150.

Sénat : 55 (1969-1970).

Lois de finances. — Monnaies et médailles.

Mesdames, Messieurs,

Pour 1970, le projet de budget annexe des Monnaies et Médailles s'élève, en recettes et en dépenses, à 157.837.000 F, en augmentation de plus de 82 millions de francs sur celui de 1969. Signalons, dès maintenant, que cette très forte augmentation est due à la mise en œuvre d'un programme important de frappe de pièces de 10 F et surtout de 5 F.

I. — Les recettes.

La comparaison entre les recettes prévues pour 1970 et celles qui figuraient dans la loi de finances pour 1969 est donnée par le tableau ci-après :

NATURE DES RECETTES	RETENUES pour 1969.	PROPOSEES pour 1970. (En francs.)	DIFFERENCES
Produit de la fabrication des monnaies françaises	49.695.000	130.435.000	+ 80.740.000
Produit de la fabrication des monnaies étrangères	10.600.000	11.600.000	+ 1.000.000
Produit de la vente des médailles.....	13.000.000	13.600.000	+ 600.000
Divers	2.202.000	2.202.000	»
	75.497.000	157.837.000	+ 82.340.000

En fait, la seule différence importante provient de la frappe des monnaies françaises.

A. — LES MONNAIES FRANÇAISES

Le produit de la fabrication des monnaies françaises est fonction du nombre de pièces de chaque type et du prix de cession de chacune d'elles. Ses variations reflètent donc celles des programmes annuels.

Or, le programme prévu pour 1970, s'il est en volume sensiblement inférieur à celui de l'année précédente, est, au contraire, en forte augmentation du point de vue valeur. En effet, doit être frappée une importante quantité de pièces de forte valeur unitaire : 10 F et 5 F.

Le tableau ci-après donne la comparaison entre les programmes 1969 et 1970 de fabrication de pièces françaises.

NATURE DES PIÈCES	1969			1970		
	Valeur industrielle unitaire.	Nombre.	Produit.	Valeur industrielle unitaire.	Nombre.	Produit.
	(En francs.)	(En millions.)	(En francs.)	(En francs.)	(En millions.)	(En francs.)
10 F.....	6,90	0,5	3.450.000	7,62	5	38.100.000
5 F.....	3,15	0,5	1.575.000	0,51	125	63.750.000
1 F.....	0,20	80	16.000.000	0,229	35	8.015.000
1/2 F.....	0,145	55	7.975.000	0,167	30	5.010.000
20 centimes.....	0,092	50	4.600.000	0,105	70	7.350.000
10 centimes.....	0,066	140	9.240.000	0,075	75	5.625.000
5 centimes.....	0,045	100	4.500.000	0,05	25	1.250.000
1 centime.....	0,042	40	1.680.000	0,045	20	900.000
Diverses pour les D. O. M. et les T. O. M.	»	3	330.000	0,145	3	435.000
		469	49.350.000		388	130.435.000

On remarque d'une année à l'autre, d'une part, une sensible augmentation de la valeur industrielle unitaire des pièces, d'autre part, une répartition très différente de la frappe des divers types de pièces. Si le programme de fabrication des pièces de 5 et 10 F est en très forte expansion, en revanche, la fabrication des autres pièces subit une sensible diminution. Au total, le programme de frappe pour 1970 est inférieur de 80 millions d'unités à celui de l'exercice précédent.

Toutes les pièces frappées en 1970 seront de même modèle que celles frappées en 1969, à l'exception de la pièce de 5 F. Celle-ci, à l'heure actuelle en argent, sera remplacée par une pièce en

nickel avec cœur en cupronickel. La nouvelle pièce doit faire l'objet d'une frappe très importante : 125 millions d'unités en 1970 et 75 millions en 1971.

Les motifs de la frappe de cette nouvelle pièce sont essentiellement d'ordre technique. On a constaté, en effet, que jusqu'ici, à part quelques très rares exceptions, l'emploi des appareils automatiques a été limité dans notre pays à la fourniture de petits services ou à la vente de produits de faible valeur. Or, il doit en être différemment dans l'avenir. Certains services publics : R. A. T. P., S. N. C. F., certaines compagnies (distribution d'essence, autoroutes) ont l'intention d'avoir recours largement aux appareils automatiques et d'utiliser en conséquence communément la valeur de 5 F.

On a donc été amené à reconsidérer les caractéristiques de la pièce de 5 F en fonction de ce nouvel emploi.

Pour le bon usage des appareils automatiques, la pièce doit être parfaitement calibrée et ne doit pas être sujette à des variations de diamètre du fait de l'usure au cours de la circulation. La tranche de la pièce actuelle, à l'inscription en relief, ne répond pas à ces deux impératifs.

Pour une valeur aussi importante que 5 F, il devient également nécessaire d'adopter un moyen propre à éviter la fraude dans l'utilisation des appareils automatiques. Ce moyen consiste à frapper les monnaies sur un matériau ayant des caractéristiques électriques et magnétiques qui ne soient pas celles des métaux ou alliages courants. Or, les alliages d'argent ne répondent pas à cette définition. Par contre, l'une des meilleures formules pour obtenir le résultat recherché consiste à utiliser un matériau composite dans lequel un noyau de cupronickel est intercalé entre des couches extérieures de nickel.

Enfin, une autre considération est que le service des appareils automatiques exige que des pièces de monnaie soient à tout moment disponibles en nombre suffisant. Or, l'actuelle pièce de 5 F en argent ne peut jouer ce rôle, car elle fait l'objet d'une importante thésaurisation ; on estime qu'à l'heure actuelle les trois quarts des pièces de 5 F ne circulent pas.

A titre indicatif, le tableau ci-après donne l'état d'avancement du programme 1969 à la date du 31 octobre :

	NOMBRE de pièces frappées au 31 juillet 1969.	PROGRAMME total en 1969.
	(En millions.)	
10 F.....	0,55	0,50
5 F.....	0,50	0,50
1 F.....	57	80
1/2 F.....	31	55
20 centimes.....	46	50
10 centimes.....	105	140
5 centimes.....	76	100
1 centime.....	22	40
	338,05	466

On remarque que dès le 31 juillet le programme total de l'année était atteint ou même dépassé pour les pièces de 10 F, 5 F et 1 F, et, par contre, nettement en retard pour les pièces de 1 centime.

B. — PIÈCES ÉTRANGÈRES

Le programme de frappe de pièces étrangères au cours de l'année 1970 est, en valeur, en augmentation d'environ 10 % sur celui de l'année 1969.

Indiquons à titre d'information que le carnet de commandes étrangères de la Monnaie s'élevait, au 31 juillet 1969, à 97 millions de pièces diverses et qu'à cette date 63 millions de pièces avaient déjà été frappées depuis le début de l'année.

C. — LES MÉDAILLES

Le produit de la fabrication des médailles figure pour 13,6 millions de francs au projet de budget de 1970, soit une augmentation de 5 % par rapport au précédent budget.

On peut, en effet, espérer que le développement des ventes de médailles, constaté au cours des dernières années, se poursuivra dans l'avenir.

La direction de la Monnaie multiplie ses efforts en ce sens.

A cet effet, elle s'efforce de faire mieux connaître les richesses de la collection des médailles en vente et de répandre le goût de les collectionner en complétant l'action publicitaire :

— par une information régulière de la presse sur les éditions nouvelles ;

— par la diffusion des études médaillistiques dont le *Bulletin du Club français de la médaille* est le support ;

— par l'organisation de nouvelles expositions et la participation à des expositions organisées en province et à l'étranger.

D'autre part, une action particulière est entreprise en vue d'intensifier la fabrication de médailles réalisées sur commandes spéciales, en faisant mieux connaître, notamment aux milieux industriels et commerciaux comme aux professions libérales, l'élément de prestige que représente une médaille particulière, susceptible d'être attribuée comme récompense ou comme hommage ou d'être offerte comme « cadeau d'entreprise ».

II. — Les dépenses.

La comparaison entre les dépenses de 1969 et celles de 1970 est donnée par le tableau ci-après.

Comparaison entre les crédits ouverts par la loi de finances pour 1969 et ceux figurant dans le projet de budget de 1970.

	1969	1970			DIFFERENCE avec 1969.
		Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.	
(En francs.)					
I. — Crédits de paiement.					
<i>Première section. — Exploitation :</i>					
— personnel	24.004.234	24.105.679	+ 1.884.281	25.989.960	+ 1.985.726
— charges sociales.....	7.569.406	7.724.327	+ 359.878	8.084.205	+ 514.799
— matériel	39.203.360	39.203.360	+ 67.304.100	106.507.460	+ 67.304.100
— versement au Trésor.....	650.000	»	»	»	»
Total	71.427.000	71.033.366	+ 69.548.259	140.581.625	+ 69.804.625
Amortissement à déduire.....	1.005.000	1.005.000	»	1.005.000	»
Total pour la première section....	70.422.000	70.028.366	+ 69.548.259	139.576.625	+ 69.804.625
<i>Deuxième section. — Investissements.....</i>	2.075.000	»	+ 2.605.000	2.605.000	+ 530.000
Augmentation du fonds de roulement.....	3.000.000	»	+ 15.655.375	15.655.375	+ 12.655.375
	75.497.000	70.028.366	+ 87.808.634	157.837.000	+ 82.340.000
II. — Autorisations de programme.....	2.175.000	»	+ 2.605.000	2.605.000	+ 430.000

A. — LES DÉPENSES D'EXPLOITATION

1° *Les dépenses de personnel.*

Pour 1970, les dépenses de personnel prévues s'élèvent à 25.989.960 F, en augmentation de 1.985.726 F, soit 8,3 % sur celles inscrites au budget de 1969. Cette majoration est due pour l'essentiel :

- aux majorations de salaires et traitements intervenues en 1969 ;
- aux majorations de salaires à intervenir en 1970 ;
- à un aménagement des dotations pour tenir compte de la situation réelle des personnels ;
- à la transformation d'un emploi de chef d'atelier en un emploi de chef de fabrication adjoint.

2° *Les charges sociales.*

Les charges sociales passent en 1970 à 8.084.205 F contre 7.569.406 F en 1969, soit une augmentation de 6,8 %, qui est la conséquence, d'une part, des différentes mesures de revalorisation des prestations sociales intervenues en 1969, d'autre part, du relèvement de la charge supportée par le budget annexe des Monnaies et Médailles au titre de sa participation au Fonds spécial de retraites des ouvriers de l'Etat.

3° *Les dépenses de matériel.*

Les dépenses de matériel sont, d'une année à l'autre, en augmentation de plus de 67 millions, soit une majoration de 171,7 %. Cette très importante majoration est due à l'accroissement considérable en valeur du programme de frappe et à la nécessité d'approvisionner les ateliers en métaux, notamment en métal précieux (argent) pour la frappe des pièces de 10 F.

Signalons enfin que parmi les dépenses de matériel figure la dotation pour amortissement qui est fixée, pour 1970, à 1.005.000 F, sans changement par rapport à l'exercice précédent.

B. — LES DÉPENSES EN CAPITAL

Les dépenses en capital s'élèvent, au total, à 18.260.375 F en crédits de paiement.

1° *Acquisitions d'immobilisations.*

Une dotation de 2.605.000 F assortie d'une autorisation d'égal montant est affectée à l'acquisition des appareils ci-après :

— *au titre du renouvellement :*

- 2 presses monétaires ;
 - 1 presse à découper de 230 tonnes ;
 - 2 tours parallèles ;
 - 1 camionnette 1.500 kilogrammes ;
 - 1 monte-charge (services sociaux) ;
 - 1 fraiseuse ;
- Renouvellement de matériels mécanographiques,
pour un total de 1.005.000 F.

— *au titre des acquisitions nouvelles :*

- 5 presses monétaires ;
 - 1 fraiseuse d'outillage ;
 - 1 machine à électro-érosion d'établi ;
 - 1 rectifieuse plane ;
 - 1 prototype de tour à réduire ;
 - 3 prototypes d'alimentation de presses monétaires,
- pour un total de 1.600.000 F.

2° *Le fonds de roulement.*

Il est prévu une augmentation de 15,6 millions de francs du Fonds de roulement, qui serait ainsi porté à plus de 25 millions de francs.

L'ensemble des dépenses en capital doit être financé :

— à concurrence de 1.005.000 F par la dotation pour amortissement ;

— pour le surplus, par l'excédent du compte d'exploitation qui est évalué à 17.255.375 F.

*

* *

Indiquons enfin que l'Administration des Monnaies poursuit la construction et l'installation de l'usine de Pessac (Gironde).

En fait, cette construction connaît un certain retard. En effet, le terrain a été achevé en 1966, et ce n'est qu'en cette fin d'année que le projet est soumis à l'examen du Conseil général des bâtiments de France.

Aucune autorisation de programme nouvelle, aucun crédit de paiement ne figure à ce titre au budget annexe des Monnaies et Médailles. La raison en est que le financement de cette opération, qui représente au total un investissement évalué à l'heure actuelle à 53 millions de francs, dépasse dans l'immédiat les possibilités propres du budget annexe et nécessite le versement d'une subvention du budget général. Cette subvention s'élève pour 1970 à 28 millions de francs tant en autorisations de programme qu'en crédits de paiement. Elle est inscrite au chapitre 57-05 « acquisitions, constructions et aménagement d'immeubles nécessaires au fonctionnement des administrations et services publics de l'Etat » du budget des Charges communes.

*

* *

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, la Commission des Finances soumet à l'appréciation du Sénat le budget annexe des Monnaies et Médailles pour 1970.